



## Conditions particulières de votre contrat Confort auto

Numéro de contrat : 623 510 248

Numéro de compte producteur : 0123265

Date de création : 21/12/2021

### Les parties contractantes

#### Preneur d'assurance

Monsieur OLIVIER DURIEUX  
BOULEVARD LEOPOLD 5 BTE 1  
7500 TOURNAI

Date de naissance: 29/08/1979

#### Compagnie d'assurance

AXA BELGIUM  
PLACE DU TRONE 1  
1000 BRUXELLES

### Les conducteurs

#### Conducteur principal

Monsieur OLIVIER DURIEUX  
BOULEVARD LEOPOLD 5 BTE 1  
7500 TOURNAI

Date de naissance: 29/08/1979

Date permis de conduire: 11/2008

Profession: salarié

**La durée de votre contrat d'assurance est d'1 an.**

**L'échéance annuelle est mentionnée plus loin dans ces conditions particulières.**

**À chaque échéance, le contrat est reconduit tacitement pour un an, sauf s'il est résilié par vous ou par nous.**

**Comment résilier le contrat ?**

**3 possibilités : vous adressez une lettre de résiliation à la compagnie d'assurances par recommandé, ou vous la faites notifier par exploit d'huissier, ou vous la remettez contre récépissé. Votre lettre de résiliation doit être envoyée par la poste au plus tard 3 mois et 1 jour avant la date d'échéance annuelle. Ce même délai s'applique à la notification d'un exploit d'huissier ou à la remise d'une lettre de résiliation contre récépissé.**

**Conditions particulières de votre contrat**

Confort auto

**Numéro de contrat:**

623 510 248

**Date de création:**

21/12/2021

**La description du risque**

Marque/Modèle	RENAULT LAGUNA
Type de véhicule	Voiture
Plaque n°	1AKX263
Châssis n°	VF1B56J0518195272
Puissance	72 kW
Usage	Limité (vie privée et chemin du travail)
Date de 1ère mise en circulation	24/06/1998
Nombre de places	4 excl. conducteur
Km par an	Non déclaré

**Les critères de segmentation**

Nous vous communiquons les critères de segmentation qui servent à établir la garantie et la prime RC. Ces critères sont susceptibles d'être adaptés en cas de modification en cours de contrat d'un ou de plusieurs éléments que vous nous avez communiqués à ce propos. Les critères sont les suivants :

**Responsabilité :**

**Pour le conducteur principal :** sa date de naissance, la date de délivrance de son permis de conduire, sa profession, son activité, l'adresse de sa résidence, le nombre de sinistres provoqués sur les 5 dernières années, le nombre d'années passées sans sinistre, la durée couverte par l'attestation de passé sinistres.

**S'il y a un jeune conducteur occasionnel :** sa date de naissance et la date de délivrance de son permis.

**Concernant le véhicule :** les kW, le nombre de places, l'usage, le kilométrage.

**Les garanties dans le détail**

Echéance annuelle	07/03
Paiement de la prime	Mensuel
Joker for you	Acquis
<b>Responsabilité</b>	
Nombre de sinistres au cours des 5 dernières années	0
Année du dernier sinistre	2016

Montants sur base annuelle exprimés en €	date de prise d'effet	prime ** commerciale	frais de fractionnement	taxes et contributions	prime totale
Responsabilité *	20/12/2021	250,68		67,32	318,00
Avec véhicule de remplacement					
Protection des personnes					
Mode indemnitaire	20/12/2021	42,00		6,96	48,96
Protection juridique	20/12/2021	67,68		11,28	78,96

- FULL

<b>Prime</b>	360,36
<b>Taxes et contributions</b>	85,56
<b>Prime totale</b>	445,92

Les garanties qui ne sont pas explicitement mentionnées dans les présentes conditions particulières ne sont pas souscrites.

## Conditions particulières de votre contrat

Confort auto

### Numéro de contrat:

623 510 248

### Date de création:

21/12/2021

\* Dont frais de gestion & commercialisation : 92,90 €

\*\* Ce montant comprend l'estimation des frais d'acquisition de 21,37 € et l'estimation des frais d'administration de 10,97 € pour l'ensemble des garanties de votre contrat hors RC Auto. Les montants des estimations des frais d'acquisition et d'administration ne tiennent pas compte des situations contractuelles spécifiques. Des informations complémentaires sur ces estimations sont disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurance ou auprès du service clientèle mentionné ci-dessus. Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion). Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

## Les clauses particulières applicables à votre contrat

### Franchise Responsabilité jeune conducteur

Si vous déclarez dans votre contrat le(s) jeune(s) conducteur(s)

- de votre ménage, ou

- préposé(s)

dès qu'ils reçoivent un permis de conduire, ceux-ci bénéficient de l'avantage décrit ci-dessous.

Avantage : le preneur d'assurance ne sera pas redevable de la franchise "responsabilité jeune conducteur" si le conducteur est :

- le conducteur principal ou un des conducteurs occasionnels, déclarés dans le contrat ou dans un autre contrat souscrit chez nous par ses parents, ou

- un conducteur à votre service déclaré dans le contrat, ou

- un garagiste ou un réparateur utilisant le véhicule désigné dans le cadre d'une intervention professionnelle sur ce véhicule.

Franchise : dans les autres cas, si un conducteur âgé, soit de 17 à 24 ans accomplis, soit de 25 à 29 ans accomplis et dont le permis de conduire a été délivré moins d'un an avant le sinistre, est responsable d'un sinistre, et que nous avons dû payer une indemnité à un tiers-victime sur base de la garantie "responsabilité civile", le preneur d'assurance nous sera redevable d'une franchise spécifique de 250 EUR.

## La protection du consommateur

AXA veille à la protection de vos droits en tant que consommateur. Plusieurs moyens s'offrent à vous :

1. L'intermédiaire en assurances est un spécialiste qui vous assiste.

Il vous informe sur votre contrat et les prestations qui en découlent. Il entreprend par ailleurs toutes les démarches nécessaires vis-à-vis d'AXA. Il intervient également à vos côtés si un problème devait surgir entre vous et AXA.

2. Vous pouvez contacter notre service clientèle central :

AXA Belgium Customer Protection

Place du Trône 1

1000 Bruxelles

Tél. 00 322 678 61 11

[www.axa.be/ab/FR/contactez-nous/](http://www.axa.be/ab/FR/contactez-nous/)

3. Si vous estimez n'avoir toujours pas obtenu de solution satisfaisante, vous pouvez vous adresser au :

Service Ombudsman Assurances

Square de Meeüs 35

1000 Bruxelles

Fax 02 547 59 75

[info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as)

4. Vous avez toujours la possibilité d'intenter une action en justice.

## Conditions particulières de votre contrat

Confort auto

### Numéro de contrat:

623 510 248

### Date de création:

21/12/2021

## Les conséquences des abus



Nous sommes extrêmement vigilants pour détecter toute tentative de fraude. Pour ne pas payer inutilement pour les autres, à votre niveau, aidez-nous à éviter les abus.

Quelles sont les conséquences d'une (tentative d') escroquerie envers une compagnie d'assurances ?

- Résiliation du contrat d'assurance
- Poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal

En cas d'escroquerie, la compagnie d'assurances pourra communiquer vos données personnelles au groupement d'intérêt économique Datassur GIE. Ceci pour être en mesure d'évaluer les risques avec exactitude et pour la bonne gestion des contrats et sinistres concernés. Chacun dispose d'un droit de communication et peut, en cas d'escroquerie, corriger ces données auprès de Datassur. Vous pouvez le faire en envoyant une demande datée et signée, accompagnée d'une copie de votre carte d'identité, à cette adresse :

Datassur

Square de Meeüs 29

1000 Bruxelles

## La protection de la vie privée

Le traitement de vos données personnelles

### • De quelles données s'agit-il?

Il s'agit des données à caractère personnel ("les données personnelles") communiquées par la personne concernée ou reçues légitimement par AXA Belgium, responsable des traitements.

### • Quelle utilisation AXA peut-elle en faire ?

Les données à caractère personnel peuvent être traitées par la compagnie en vue de la gestion du fichier des personnes, de la gestion des contrats d'assurance et des sinistres, du service à la clientèle, de la gestion de la relation avec l'intermédiaire d'assurance, de marketing direct, de la détection, prévention et lutte contre la fraude, de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de l'acceptation des risques, de la surveillance du portefeuille, d'études statistiques. Ces traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat d'assurance, au respect d'une obligation légale ou aux intérêts légitimes d'AXA Belgium.

### • A qui ces données peuvent-elles être communiquées ?

Dans la mesure où la communication des données personnelles est nécessaire pour permettre de réaliser les finalités énumérées ci-dessus, ces données peuvent être communiquées à d'autres entreprises membres du groupe AXA, à des entreprises et/ou à des personnes en relation avec celles-ci ainsi qu'aux autorités publiques compétentes. La personne concernée peut demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de ses données personnelles, choisir d'en limiter l'usage ou s'opposer à leur traitement. Dans le cas où la personne concernée a donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de ses données, elle peut la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'exécution de son contrat.

AXA Belgium veille à assurer un niveau adéquat de protection lorsque les données personnelles sont transférées hors Union Européenne.

### • Plus d'informations ?

La personne concernée peut obtenir plus d'informations et exercer ses droits soit via son espace client MyAXA, soit via le site internet [www.axa.be](http://www.axa.be), ou encore par courrier postal à l'adresse suivante : AXA Belgium - Data Protection Officer (TR1/884), Place du Trône 1, 1000 Bruxelles.

**Conditions particulières de votre contrat**

Confort auto

**Numéro de contrat:**

623 510 248

**Date de création:**

21/12/2021

## Les dispositions légales et contractuelles

Ce contrat est régi par la législation belge ainsi que par les conditions générales qui s'y appliquent, que j'accepte et dont j'ai pu prendre connaissance. Les conditions générales d'application portent le(s) numéro(s) de référence suivant(s):

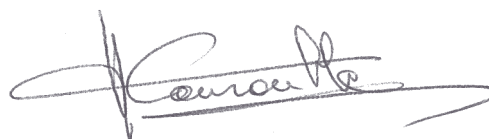
<b>Libellés</b>	<b>Numéro de référence</b>
Confort Auto - Dispositions générales	4186025 (10/2020)
Confort Auto - Responsabilité première assistance et extensions	4185995 (06/2020)
Confort Auto - Protection Juridique - FULL	4186016 (06/2021)
Confort Auto - Véhicule de remplacement suite à un accident	4185998 (06/2020)
Confort Auto - Protection des personnes en mode indemnitaire	4186007 (06/2020)

Elles sont disponibles auprès de mon intermédiaire d'assurances ou sur le site internet [www.axa.be](http://www.axa.be).

Fait en deux exemplaires à Bruxelles, le 21 décembre 2021.

Le preneur d'assurance,

La compagnie,



Chief P&C Officer

## Traité par : **SPRL Assurances Michez**

Rue Guillaume Charlier 151 - 7500 Tournai

☎ 069/22.54.83 - 📠 069/22.56.60 - @ info@assurances-michez.be  
<http://www.assurances-michez.be>

RPM

Numéro de compte bancaire : BE27370093555173

Inscrit comme intermédiaire d'assurance dans la catégorie « courtier en assurance » au registre des intermédiaires d'assurance tenu par la FSMA (sous le numéro d'inscription **0823290666**). Le registre est disponible via <https://www.fsma.be/fr/intermediaire-dassurances> (cliquez sur « Listes » et « Registre des intermédiaires d'assurances »)

## **Signatures électroniques**